

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi (après-midi) 27 janvier 2016

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

**47 2015.RRGR.479 Motion 134-2015 Hirschi (Moutier, PSA)
Du bon ordre du règlement de la question institutionnelle et des projets de fusion
intercommunale**

Suite

Le président. Wir beginnen diese Sitzung mit der Fortsetzung von Traktandum 47, der Motion Hirschi. Wir führen eine freie Debatte und kommen zu den Fraktionsvoten. Den Start macht Herr Grossrat Gsteiger für die EVP-Fraktion. Ich bitte um Ruhe im Saal.

Patrick Gsteiger, Eschert (PEV). Merci de votre attention en ce début d'après-midi. Ce qui compte, c'est que mes deux amis autonomistes soient là pour m'entendre. Je vous signale mes intérêts avant de vous donner la position du parti évangélique. Je suis moi-même habitant du Grand-Val et j'ai signé l'initiative communale, comme grand nombre d'ailleurs de mes concitoyens, pour une fusion des communes du Cornet. Cette initiative a été validée par les communes concernées, les recours ont été rejetés par le préfet du Jura bernois et ces initiatives entreront donc en force et les citoyens voteront prochainement. Voilà maintenant que deux députés autonomistes de Moutier veulent nous imposer leur vision, leur timing. Pour eux, la problématique fondamentale de l'appartenance cantonale est prioritaire et toute subvention au projet de fusion que je viens de décrire doit être suspendue jusqu'au vote communaliste. Pour les grands défenseurs de l'autonomie communale que vous êtes, cela est quand même paradoxal. Forcément, il y a un certain imbroglio entre les projets de fusion et le vote communaliste, c'est clair, la situation n'est pas très heureuse, mais c'est la population qui est souveraine et c'est elle qui décidera au final dans quel ordre elle veut s'y prendre. Nous sommes en démocratie, ne sous-estimons pas la population. Une initiative communale a été déposée par des citoyens qui estimaient que leurs autorités ne tenaient pas compte de l'avis de la population dans ses choix, dans ses options et ses priorités.

J'ai bien compris que la motion, transformée maintenant en postulat, ne remet pas sur le principe en cause les subventions de l'État aux fusions, mais met l'accent sur le calendrier. Je signalerai ici que les premiers à avoir fixé un calendrier arbitraire, ce sont bien les autonomistes en fixant le vote communaliste de Moutier au 28 juin 2017. On a entendu hier que même cela pose en quelque sorte un petit problème, puisque la LAJB pourrait même entrer en vigueur plus d'une année avant ce vote. Donc on va gentiment attendre pour l'entrée en vigueur de la loi pour que Moutier puisse voter à la date qu'ils ont eux-mêmes fixée. Cette motion est un artifice, à mon avis, pour retarder la fusion dans le Grand-Val, c'est totalement inadmissible et je comprends aussi très mal que le Conseil-exécutif propose d'adopter ce texte sous la forme du postulat. Le parti évangélique va unanimement rejeter ce texte sous quelle forme que ce soit.

Etienne Klopfenstein, Corgément (UDC). Depuis 2006 déjà il est question de fusions à Moutier et dans les environs. Au cours de ces années, différents sujets, différents projets ont été discutés, ont été adaptés, au niveau du périmètre également, et finalement le projet a été mis en veilleuse par rapport au vote du 24 novembre 2013. Dans les années 2010 à 2011, une étude avancée a déjà été commandée, a été faite par différents bureaux spécialisés dans le domaine. Cette étude a démontré que le Cornet est un projet intéressant et qu'il est réaliste. Lors de chaque sondage, il est apparu que la population est fortement intéressée de mettre ses forces en commun, ce qui n'est pas toujours le cas dans ce genre de démarche. Dans un premier temps, il n'y aura pas de frais,

contrairement à ce qui est indiqué dans la motion, puisque l'étude a déjà été faite et qu'il s'agirait simplement des frais liés à l'organisation d'un scrutin. En 2014, un comité d'initiative réunissant les communes d'Eschert, Belprahon, Grandval, Crémines et Corcelles a été mis en place en vue de reprendre le projet de fusion du Cornet. De novembre 2014 à janvier 2015, 647 signatures ont été récoltées en un temps record, ce qui représente près de 50 pour cent des ayants droit dans les différentes communes. Il était prévu qu'un vote ait déjà lieu le 6 septembre dernier, mais suite à un recours, ce vote a été repoussé. Le 18 décembre dernier, le préfet du Jura bernois a invalidé le recours, maintenant le vote peut être organisé. Les trois communes du Cornet qui ont demandé le vote communaliste et qui sont concernées par la fusion, donc Belprahon, Crémines et Grandval, ont toutes des exécutifs qui ont été élus tacitement. Le canton a fixé les règles pour promouvoir les fusions de communes, cette motion n'est donc pas nécessaire et arrêtons de mettre des obstacles qui compromettraient l'unité du Cornet. Comme mon collègue Gsteiger l'a dit, ces derniers jours on nous a souvent rappelé qu'il ne fallait pas s'immiscer dans les décisions communales, et ici il me semble que les motionnaires le font également. C'est pour ces raisons que le groupe UDC ne soutiendra ni la motion, ni le postulat.

Peter Gasser, Bévillard (PSA). Le présent postulat résulte de la convergence de plusieurs projets visant à réorganiser le paysage institutionnel de Moutier et de ses environs. Permettez-moi de clarifier préalablement la situation. Le premier projet, suspendu en 2012, visait une éventuelle fusion des communes de Moutier et de sa couronne. Cette suspension semblait totalement logique, puisque la Déclaration d'intention du 20 février donnait la possibilité aux communes qui le désirent de se prononcer sur leur appartenance cantonale jusqu'au 24 novembre 2015. Nous savons aujourd'hui que trois communes ont usé de ce droit, et Sorvillier a également déposé une demande. Depuis, une nouvelle initiative communale intitulée «Pour la fusion de communes dans le Cornet» a été déposée. Or, celle-ci demande à ce qu'un contrat de fusion soit soumis aux communes qui le désirent dans un délai de douze mois. Comme le mentionne très bien la motion, cette initiative perturbe pour le moins le vote communaliste censé régler définitivement la Question jurassienne. Il me semble légitime dès lors de s'interroger sur les arrière-pensées des initiants. Pourquoi vouloir à tout prix proposer une fusion, alors qu'un problème plus ancien, mais ô combien primordial, l'appartenance cantonale, est en passe de trouver une solution définitive? La confusion sera garantie et je suis persuadé que les juristes au chômage trouveront de l'embauche. Ce scénario aujourd'hui n'est plus hypothétique, puisque le préfet a récemment autorisé cette votation. Le choix pour les citoyens de fusionner leur avenir au sein d'une nouvelle commune n'est pas un geste anodin. Il semble inconcevable de forcer une telle votation alors que d'ici l'automne 2017, Moutier et les autres communes auront choisi leur destin cantonal. Accepter ce postulat, c'est anticiper. Si d'aventure, les auteurs de la proposition voulaient prochainement brouiller les cartes, notre gouvernement connaîtra ainsi les intentions du parlement et pourra s'en inspirer. C'est pourquoi au nom du groupe socialiste, je vous prie d'accepter ce postulat.

Le président. Die Aufmerksamkeit war für meinen Geschmack etwas zu gering. Ich bitte um mehr Ruhe im Saal. Für die glp-Fraktion hat Herr Grossrat Rudin das Wort.

Michel Rudin, Lyss (pvl). Wir haben die Stringenz dieser Motion nicht ganz erkannt. Aus unserer Perspektive ist mit der Beantwortung der Regierung – es ist ja notabene sowieso in der Verantwortung der Regierung – relativ viel gesagt. Bis jetzt gab es gar kein Gesuch. Infolgedessen sehen wir hier auch keinen Handlungsbedarf. Die Regierung beweist mit ihrem Postulatsvorschlag und ihrem Einlenken die Sensibilität, die wir ihr ohnehin attestieren. Deshalb stellen wir hier folgenden Antrag: Würde dieses Postulat angenommen, dann soll man es auch gleichzeitig abschreiben. Aus unserer Sicht hat die Regierung die Antwort bereits gegeben, und wir sehen nicht, weshalb man sie hier noch weiter beschäftigen soll, wenn es ursprünglich bereits eine Richtlinienmotion war. Aufgrund der Regierungsantwort wird die glp-Fraktion das Postulat ablehnen.

Pierre Amstutz, Corgémont (Les Verts). Je ne vais pas répéter ce qui a été dit jusqu'ici, du moins une grande partie. Je vais simplement me limiter à trois points. Cette motion, même transformée en postulat, soulève beaucoup de questions, et nul ne sait si un jour ces questions se poseront réellement. Deuxième point. L'initiative pour la fusion de communes dans le Cornet - le Cornet, c'est donc la région de Grandval, Belprahon, Crémines, Corcelles, Eschert, etc. - a été récoltée, elle a obtenu des signatures au niveau, on peut dire d'une large partie de la population, au niveau des

partis. Le préfet a rejeté le recours qui concerne cette initiative et il est clair que si un vote devait intervenir, il pourrait intervenir maintenant. Le dernier point qui préoccupe particulièrement les Verts, c'est ceci. L'initiative de fusion de communes, comme je l'ai dit mais je le répète, est l'émanation de la population. Il ne nous paraît pas très correct qu'une date de scrutin soit, on peut légitimement en avoir l'impression, comme dictée de l'extérieur. C'est pour cela que notre groupe est vraiment partagé, une partie peut-être acceptera le postulat, une autre partie votera blanc et la troisième partie refusera le postulat.

Daniel Beutler, Gwatt (UDF). Als Sprecher der EDU-Fraktion schliesse ich mich voll und ganz dem Votum von Michel Rudin an. Wenn man die wirklich differenzierte Antwort des Regierungsrats betrachtet, ist für uns nicht ganz klar, wie er zum Schluss kommt, diesen Vorstoss trotzdem als Postulat durchgehen zu lassen. Wir empfehlen, diese Motion abzulehnen.

Monika Gyga-Böninger, Obersteckholz (PBD). Im vorliegenden Fall handelt es sich um eine Richtlinienmotion. Die BDP kann sich der Argumentation der Regierung anschliessen, lehnt die Motion ab und unterstützt das Postulat. Damit will sie ermöglichen, dass zu gegebener Zeit die fraglichen und offenen Punkte allenfalls noch einmal diskutiert werden könnten.

Dave von Kaenel, Villeret (PLR). La Question jurassienne, suite et certainement pas fin, pourrait-on dire. Après l'obtention du vote communaliste en deux temps, il reste à supprimer la dernière épine du pied à la cause séparatiste. En effet, la voie de la recourte n'ayant pas fonctionné dans le processus de fusion rapide des communes du Cornet, les opposants ayant été déboutés par la Préfecture du Jura bernois il y a quelques semaines, le plan B tombe à point nommé. La présente intervention voulant limiter l'autonomie communale, en voulant la priver d'éventuelles subventions dans le cadre d'un projet de fusion, a de quoi surprendre, alors que les mêmes intervenants se voulaient les chantres de l'autonomie communale lors des débats sur le vote communaliste. Il s'agit peut-être d'une nouvelle notion d'autonomie communale à deux vitesses. De plus, la volonté soudaine de vouloir préserver les finances saines du canton de Berne a de quoi surprendre, venant de la part d'acteurs dont le but est de quitter ce même canton de Berne depuis de nombreuses années. Allez comprendre! Pour le groupe radical, malgré son intention d'économie des deniers publics, le groupe refusera tant la motion que le postulat.

Le président. Gibt es Einzelvoten? – Das ist nicht der Fall. Dann hat Regierungsrat Neuhaus das Wort.

Christoph Neuhaus, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. Wie gesagt wurde, handelt es sich um eine Richtlinienmotion. Es geht um einen laufenden, politischen Entscheidprozess, bei dem sich der Regierungsrat möglichst Zurückhaltung auferlegt. C'est au peuple concerné d'en décider. Stimmen Sie diesem Postulat zu, danke.

Le président. Für die Postulanten hat Herr Grossrat Zuber das Wort.

Maxime Zuber, Moutier (PSA). Tout d'abord je ne comprends pas pourquoi M. Gsteiger nous invective en nous qualifiant d'autonomistes, alors qu'il y a quelques semaines il était des nôtres. Cependant des questions se posent, M. le conseiller d'Etat, qui sont des questions très précises qui mettent en question les chances d'aboutir d'une fusion, qu'elle soit dans le Cornet ou plus largement dans un périmètre qui intègre la Prévôté. Ces questions sont les suivantes: est-ce que la procédure communaliste, qui a été acceptée par le Grand Conseil hier, qui accorde des droits aux communes de Belprahon, Grandval et d'Eschert, est-ce que ces droits-là subsistent en cas de fusion? C'est très important pour les citoyens d'Eschert, de Grandval, de Belprahon de Crémises de savoir si ces droits subsistent en cas de fusion. Et j'attends une réponse claire du gouvernement.

Le président. Will sich der Regierungsrat noch einmal dazu äussern? – Das ist nicht der Fall. Dann stimmen wir über dieses Postulat ab. Ich habe gehört, dass wir auch über die Abschreibung befinden sollen, falls es angenommen wird. Wer den Vorstoss Hirschi als Postulat annehmen will, stimmt ja, wer ihn ablehnt, stimmt nein.

Vote

Décision du Grand Conseil:

Rejet du postulat

Oui	57
-----	----

Non	70
-----	----

Abstentions	6
-------------	---

Le président. Sie haben das Postulat abgelehnt.